

Monsieur Gaël CALVAR
Maire de Port-Launay
3 rue du docteur Cozanet
29150 PORT-LAUNAY

Paris, le 28 juin 2023

LRAR n° 1A 206 575 6806 7

Objet : recours gracieux contre l'arrêté du 2 mai 2023 accordant le permis de démolir n° PD 029 222 23 00001 déposé le 11 avril 2023 ayant pour objet la démolition de la mairie et de l'école de Port-Launay 5 place du général de Gaulle

Monsieur le Maire,

Par arrêté du 2 mai 2023, vous vous accordiez un permis de démolir, déposé le 11 avril 2023, ayant pour objet la démolition de la mairie et de l'école de Port-Launay, bâtiments situés au 5 place du général de Gaulle.

Cette place rectangulaire est fermée par le canal de Nantes à Brest à l'Ouest et, à l'Est, par la mairie-école et par l'église qui lui est accolée. Après la création, en 1840, de la commune de Port-Launay, distraite du territoire de Châteaulin et de Saint-Ségal, l'ouverture du canal de Nantes à Brest en 1842 et l'érection d'une paroisse autonome en 1846, le bâtiment de la mairie-école est construit en 1860. Par ses dimensions imposantes et son fronton, il fait pendant à l'église Saint-Nicolas édifiée entre 1854 et 1858. Les côtés nord et sud de la place accueillent des constructions homogènes liées à l'activité portuaire de la commune, une fontaine monumentale (1867) étant établie en son centre. Cet ensemble, témoignage remarquable de l'urbanisme du XIXe siècle, associant les principaux bâtiments et ouvrages publics de la commune, revêt une dimension symbolique.

Cette place est l'un des principaux ornements du site du canal de Nantes à Brest, dans le prolongement du Site patrimonial remarquable (SPR) de Châteaulin (dont Port Launay dépendait avant 1840), encadrée par deux sites inscrits n'incluant cependant pas la place du général de Gaulle.

Un travail mené conjointement par votre municipalité et les services de l'Etat a permis de faire émerger une solution résolvant les problèmes structurels affectant le bâtiment de la mairie en la réaménageant partiellement à l'usage de municipalité et d'école, tout en « cristallisant » deux niveaux susceptibles d'aménagements futurs.

La démolition autorisée pose également la question de la stabilité future de l'église Saint-Nicolas, bâtiment fragile accolé à la mairie-école.

Ainsi, c'est par une erreur manifeste d'appréciation que le permis de démolir visé a été délivré.

Nous avons par conséquent l'honneur de solliciter le retrait de votre arrêté du 2 mai 2023 accordant le permis de démolir n° PD 029 222 23 00001 déposé le 11 avril 2023 ayant pour objet la démolition de la mairie et de l'école de Port-Launay.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.



Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments - SPPEF

PJ : votre arrêté du 2 mai 2023 accordant le permis de démolir n° PD 029 222 23 00001 déposé le 11 avril 2023

DESTINATAIRE

Monsieur Gaël CALVAR
Maire de Port-Launay
3 Rue du Docteur Cojanet
29150 PORT-LAUNAY



Numéro de l'envoi : 1A 206 575 6806 7



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Sites & Monuments SPPEF
39 Av. de la Motte-Picquet
75007 PARIS

Les avantages du service suivi
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre
recommandée ou le motif de non-distribution.
Modes d'accès direct à l'information de distribution :
Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
(0,35 € TTC + prix d'un SMS).
Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

75341 PARIS ECOLE MILITA
Date: 16H52 Prix: CRBT:
LE 29/06/23 7.48EUR R1
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre
bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.



ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~Monsieur Gaël CALVAR
Maire de Port-Launay
3 Rue du Docteur Cojanet
29150 PORT-LAUNAY~~

Présenté / Avisé le : 19/06/23
Distribué le : 19/06/23
Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du sous-mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 206 575 6806 7



Renvoyer à

FRAB

Sites & Monuments SPPEF

39 Av. de la Motte-Picquet
75007 PARIS

